



Heures à rattraper obligatoire ?

Par **Tiim**, le **28/03/2021** à **11:02**

Bonjour,

Actuellement en contrat d'intérim dans une entreprise depuis 7 mois. Au début de mon contrat, mon responsable me faisait partir plus tôt, ainsi je ne faisais pas 7 h par jour mais plutôt 5 h ou 6 h par jour et comme ça régulièrement. J'ai été payé malgré tout 7 h par jour.

Après plusieurs mois passés, mon employeur décide de me faire rattraper toutes les heures supplémentaires. Est-ce obligatoire de les rattraper sachant que c'est leur décision de me faire partir plus tôt ? (à savoir que le reste de l'équipe en CDI eux restait).

Merci de votre réponse.